

## La santé au collège et au lycée

La mission "prévention, hygiène et santé" appliquée aux conditions de travail des élèves et des personnels

**Dernière mise à jour : 7 mars 2017**

Parce qu'il existe un lien réel entre santé et apprentissages, parce que les établissements scolaires sont fréquentés quotidiennement par tous les enfants, l'école, espace de socialisation et de pratique de la citoyenneté, doit veiller à leur santé et les aider à adopter des comportements qui préservent celle-ci dans le respect d'eux-mêmes, des autres et de l'environnement. La mise en place du parcours éducatif de santé (consulter le [guide de mise en œuvre du PES](#) sur le site Éduscol) contribue à la réussite de tous les élèves. Il revêt deux aspects : le suivi de santé des élèves et l'éducation à la santé.

L'EPLE a également l'obligation de prendre en compte la santé des personnels.

**N.B.** : cette fiche met davantage l'accent sur la santé physique et sa protection en général. Les autres aspects du domaine de la santé, tels que la prévention, l'hygiène, la santé mentale, le sentiment de sécurité, etc., relèvent d'autres fiches auxquelles il conviendra de se référer également : il s'agit des fiches [CESC](#) (Comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté) et [Sécurité en EPLE](#).

Ces notions couvrent en effet des champs d'intervention extrêmement larges, comprenant des dimensions d'enseignement, d'éducation, de nutrition, de citoyenneté, de vie en société... déterminantes pour un bon climat scolaire. Leur approche gagne donc à être diversifiée.

### ▶ 1. Introduction

Le programme de santé de l'EPLE, prévu au code de l'éducation, découle du projet académique, mais aussi du programme national de santé, décliné en programme régional de santé publique par les [Agences Régionales de Santé](#) (ARS). Il se formalise dans le Comité d'Éducation à la Santé et à la Citoyenneté (CESC) et le Comité d'Hygiène et de Sécurité (CHS), et doit être intégré dans le projet d'établissement.

### ▶ 2. La santé des élèves

#### a) Éducation à la santé (4<sup>e</sup> mission du CESC)

L'[article R421-47](#) du code de l'éducation inscrit le CESC (consulter la [fiche spécifique](#)) dans le pilotage de chaque établissement scolaire du second degré et l'intègre à la politique globale de réussite de tous les élèves. Ainsi, l'une des missions du CESC est de définir un programme d'éducation à la santé, à la sexualité et de prévention des comportements à risque. [Les 7 priorités](#) rappelées sur le site Éduscol :

- ▶ faire acquérir aux élèves de bonnes habitudes d'hygiène de vie ;
- ▶ généraliser la mise en œuvre de l'éducation nutritionnelle et promouvoir les activités physiques (intégrant la prévention du surpoids et de l'obésité) ;
- ▶ généraliser l'éducation à la sexualité (accès à la contraception et prévention des infections sexuellement transmissibles - IST et du sida) ;
- ▶ généraliser la prévention des conduites addictives ;
- ▶ organiser la prévention des "jeux dangereux" et participer à la prévention et à la lutte contre le harcèlement entre élèves ;
- ▶ repérer les signes d'alerte témoignant du mal-être et organiser le cas échéant la prise en charge des élèves repérés, notamment des victimes ou des auteurs de harcèlement ;
- ▶ renforcer l'éducation à la responsabilité face aux risques (formation aux premiers secours).

Consulter un [site s'adressant aux jeunes](#) sur ces sujets ("Fil Santé Jeunes", association EPE-idf : École des Parents et des Éducateurs d'Île de France).

#### b) Les suivis obligatoires

Une visite obligatoire a lieu entre 5 et 6 ans à l'école primaire (indicateur LOLF). Le suivi effectué ensuite relève des politiques d'établissement. [Un bilan médical obligatoire](#) dans la douzième année doit être mis en place.

Pour la fréquentation scolaire, les vaccinations contre les maladies suivantes sont obligatoires : diphtérie, tétanos, poliomyélite. Un contrôle est nécessaire lors de l'inscription de l'élève.

Des visites ou bilans de santé sont également prévus chaque année en lycée professionnel pour les élèves mineurs dans le cadre des dérogations relatives à l'utilisation des machines dites "dangereuses" (cf. code du travail, [article R4153-40](#)).

#### c) Soins et urgences

Consulter la fiche annexe "[Textes officiels en vigueur](#)" (pdf 116 Ko).

#### d) Communication avec les parents et le milieu médical

L'infirmier scolaire ou le médecin scolaire, qui sont assujettis au secret professionnel, sont les meilleurs interlocuteurs avec le milieu extérieur. Ils veillent à garantir la confidentialité des informations médicales.

Le concours de l'assistant(e) social(e) est également préconisé, car les questions d'ordre social ont parfois un lien direct avec la santé.

#### e) Les procédures particulières

- ▶ Protocoles de prise en charge des enfants et adolescents atteints de troubles de la santé : consulter la fiche [Projet d'Accueil Individualisé \(PAI\)](#) ;
- ▶ le "plan d'accompagnement personnalisé" (PAP) répond aux besoins des élèves qui connaissent des difficultés scolaires durables ayant pour origine un ou plusieurs troubles des apprentissages pour lesquels ni le programme personnalisé de réussite éducative (PPRE) ni le projet d'accueil individualisé (PAI) ne constituent une réponse adaptée ;
- ▶ dispense de la pratique de l'éducation physique et sportive (EPS) : contrôle médical des inaptitudes, dispenses (totales ou partielles) ou aménagement des examens ;
- ▶ pour toute dispense de participation aux sorties et voyages, aux séquences d'observation, stages et périodes de formation en entreprise, un certificat médical doit être fourni ;
- ▶ aptitude aux travaux d'atelier, avec des machines dangereuses ou en laboratoire : consulter, sur le site de l'académie de Caen, le [guide de prévention des risques en formation initiale : dérogation aux travaux réglementés pour les jeunes mineurs](#) (2016, pdf 1,2 Mo). Consulter également le site "[Napo - La sécurité avec le sourire](#)", qui propose des films attrayants de sensibilisation à la santé et à la sécurité au travail (ressources à l'intention des enseignants), avec le partenariat de l'INRS (Institut national de recherche et de sécurité).
- ▶ pour ce qui concerne les stages en entreprise ou périodes de formation en milieu professionnel, l'inaptitude est fonction de la nature de l'entreprise (et donc de la législation particulière qui s'y applique) et du code du travail.

#### f) Assistance pédagogique à domicile (APAD)

Lorsqu'un élève ne peut, pour raison de santé, fréquenter l'école dans les conditions habituelles, il bénéficie d'une assistance pédagogique à domicile durant sa convalescence. Il s'agit de garantir le droit à l'éducation et la poursuite des apprentissages, "malgré" la maladie ou l'accident. Dans la grande majorité des cas, ce sont les professeurs de l'établissement scolaire de l'enfant qui se déplacent à son domicile. Des projets complémentaires commencent à voir le jour comme par exemple la visioconférence ou l'accès à des sites d'apprentissage en ligne. Cette assistance est gratuite pour les familles. [Consulter la fiche APAD.](#)

### ▶ 3. La santé au travail

#### a) Conditions de travail et sécurité

Consulter la fiche [Sécurité en EPLE](#) (items 11 et 12).

S'il existe, le Comité d'hygiène et de sécurité (CHS) est le lieu d'élaboration de la politique de prévention des risques au travail de l'EPLE.

Consulter la page [Santé et sécurité au travail](#) sur le site de la direction des services départementaux de l'Éducation nationale (DSDEN) de la Seine-Saint-Denis, académie de Créteil.

#### b) Visites d'aptitude au travail

Nul ne peut avoir la qualité de fonctionnaire s'il ne remplit les conditions d'aptitude physique exigées pour l'exercice de la fonction, compte tenu des possibilités de compensation du handicap. Ceci est attesté par un médecin agréé. Pour les personnels de service qui dépendent de la collectivité territoriale, une visite médicale a lieu tous les ans.

#### c) Troubles de santé

Si un personnel manifeste un trouble, le chef d'établissement informe le service médico-social des personnels au rectorat.

Les personnels peuvent à leur demande rencontrer le médecin de prévention à la direction des services départementaux de l'éducation nationale (DSDEN).

Pour s'informer sur les maladies professionnelles, les troubles psychologiques, les addictions, consulter les sites suivants :

- ▶ Institut National de Recherche et de Sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles ([INRS](#)) (et notamment les brochures sur les [troubles de la voix chez les enseignants](#) (2004, pdf 404 Ko) et les [laboratoires d'enseignement de la chimie](#) (2003, pdf 2,2 Mo) ;
- ▶ Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives ([MILDECA](#)) ;
- ▶ "Bossons futé", site associatif de médecins du travail : [fiche outil relative au stress professionnel](#).

#### d) Harcèlement

Sur le harcèlement moral au travail :

- ▶ [consulter la page correspondante](#) sur le site Service-Public.fr ;
- ▶ [Harcèlement et violence interne](#), sur le site de l'INRS ;
- ▶ se reporter à la rubrique "textes officiels en vigueur".

#### e) Risques psycho-sociaux

Un [protocole d'accord](#) (2013, pdf 1,96 Mo) relatif à la prévention des risques psychosociaux (RPS) dans la fonction publique a été signé le 22 octobre 2013 par le ministère de la réforme de l'État, de la décentralisation et de la fonction publique et les représentants des organisations syndicales et des employeurs publics. Ce protocole se donne pour objectif la prise en compte durable des RPS (stress au travail, épuisement professionnel de type "burn-out", harcèlement, ...), au même titre que les autres risques professionnels, par les employeurs publics. Il convient d'être vigilant sur la déclinaison de ce protocole dans les EPLE.

Consulter également le [guide méthodologique d'aide à l'identification, l'évaluation et la prévention des RPS dans la fonction publique](#) (2014, pdf 1,08 Mo).

### ▶ 4. Situations de crise

Dans le domaine de la santé, certaines situations demandent une réaction d'urgence adaptée, en prenant appui auprès des autorités académiques ou sanitaires compétentes :

- ▶ **maladie contagieuse** (méningite, tuberculose, gale, ...), **problème spécifique** (intoxication alimentaire, ...) : consulter le [guide des conduites à tenir en cas de maladies transmissibles dans une collectivité d'enfants](#) de l'académie de Paris (2014), ainsi que le rapport [Survenue de maladies infectieuses dans une collectivité : conduites à tenir](#), du Haut conseil de la santé publique (2012).

*N.B. : l'autorité sanitaire peut fermer l'établissement et mettre les élèves en quarantaine, sans l'accord de l'EN ; une déclaration à l'ARS est obligatoire. L'ARS prend les mesures adaptées.*

Il est également nécessaire d'envisager l'aspect communication externe et information des familles lors de la gestion d'une crise sanitaire afin d'éviter les rumeurs et l'effolement.

- ▶ **événements graves et traumatisants** survenant dans la communauté scolaire : consulter les [ressources du vade-mecum EMS](#) (équipes mobiles de sécurité), sur le site Éduscol.  
Dans les départements, une cellule de gestion des situations traumatisantes (GST) est mobilisable.

Consulter également les sites suivants sur certains thèmes, comme :

- ▶ "[Gérer une situation de crise liée à une publication sur les réseaux sociaux](#)" (pdf 5,9 Mo, avril 2015), site du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche (MENESR) ;
- ▶ la maltraitance : publication "[L'enfance maltraitée](#)" (2005, pdf 1 Mo) par l'[Adosen](#) (association sous l'égide de la MGEN) ;
- ▶ le signalement des informations préoccupantes par le chef d'établissement : guide [Enfance en danger](#) (2013, pdf 1,91 Mo), du Conseil général de l'Oise ;
- ▶ le suicide :
  - ▶ [site portail de la HAS](#) (Haute Autorité de Santé) ;
  - ▶ site du [ministère des Affaires sociales et de la Santé](#) ;
  - ▶ site de l'[Union Nationale Pour la Prévention du Suicide](#) (avec notamment les coordonnées des associations membres).

## ▶ 5. Restauration - Internat

Sur l'**équilibre alimentaire**, consulter :

- ▶ la page "[La restauration au collège et au lycée](#)" sur le site du MENESR ;
- ▶ la page "[Éducation à l'alimentation](#)" sur le site Éduscol ;
- ▶ un [guide de recommandations sur la nutrition](#) (2011, pdf 413 Ko) sur le site du service de restauration scolaire de la ville de Nice.

Les établissements peuvent mettre en place un plan alimentaire, souvent à l'initiative de la collectivité territoriale : consulter l'[exemple de projet alimentaire territorial](#) du conseil départemental de la Gironde (2016, pdf 3 Mo), ainsi que celui du [collège Auguste Renoir](#) dans l'académie d'Orléans-Tours.

Pour ce qui concerne les règles applicables au locaux de cuisine, consulter le diaporama

"[Les locaux de production et leurs annexes](#)" qui évoque le principe de la "marche en avant", sur le site hôtellerie-restauration de l'académie de Versailles (pdf 771 Ko).

## ▶ 6. Secourisme

Une habilitation est nécessaire pour toute formation au secourisme :

- ▶ Prévention et Secours Civique de niveau 1 (PSC1) : exigible pour l'obtention du diplôme national du brevet (DNB) depuis la session 2011, l'attestation PSC1 peut compléter le livret de compétences du candidat au DNB, mais n'est cependant pas obligatoire pour l'obtention du diplôme ;
- ▶ Sauveteur Secouriste du Travail (SST) : enseignement professionnel ;
- ▶ Attestation de Formation aux Gestes et Soins d'Urgence (AFGSU).

Se reporter au [site portail du secourisme](#), qui présente sous forme de schéma le dispositif national de formation des citoyens acteurs de sécurité civile (DNFCASC).

## ▶ 7. L'organisation de la politique de santé au niveau académique

Le recteur de l'académie s'entoure de médecins conseillers pour la mise en place de la politique académique de santé. Au niveau départemental, les inspecteurs d'académie directeurs académiques des services de l'éducation nationale (IA-DASEN) disposent également de médecins conseillers techniques, lesquels associent les médecins de secteurs à la mise en place des politiques départementales. Ils peuvent également compter sur des infirmiers conseillers techniques, qui animent et assurent la formation continue des infirmiers scolaires, en lien avec les chefs d'établissement.



### TEXTES OFFICIELS EN VIGUEUR AU 7 MARS 2017

Le domaine de la santé étant très vaste, une sélection a été réalisée parmi les nombreuses références législatives et réglementaires existantes. Cette sélection vous est proposée en fichier annexe.

[Consulter la sélection de textes officiels en vigueur](#) (mars 2017, pdf 116 Ko).



### POUR ALLER PLUS LOIN

Site généraliste sur la santé :

- ▶ Institut national de prévention et d'éducation pour la santé ([INPES](#)).

## La santé des élèves :

- ▶ site du MENESR : [dossier très complet sur la santé des élèves](#) ;
- ▶ site national dédié au [climat scolaire](#) ;
- ▶ [La perception du climat scolaire par les collégiens reste positive](#), mais les violences ressenties les plus fréquentes sont psychologiques : enquête de la direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP) du MENESR, novembre 2013 (pdf 88 Ko) ;
- ▶ [Tous à l'école](#) (ex-Intégrascoll), site généraliste à destination des enseignants et professionnels de l'éducation. Animé par un réseau de professionnels lié à l'INS HEA (Institut national supérieur de formation et de recherche pour l'éducation des jeunes handicapés et les enseignements adaptés), il contient de nombreuses informations sur les maladies, leurs conséquences sur la vie scolaire et des pistes pour améliorer la scolarisation ;
- ▶ [programme national nutrition santé 2011-2015](#) (pdf 2,8 Mo), sur le portail du ministère du travail, de l'emploi et de la santé ;
- ▶ [sensibilisation aux bonnes postures](#), sur le site Éduscol ;
- ▶ [comportements à risque et santé : agir en milieu scolaire](#), référentiel de bonnes pratiques, éditions INPES (2012, pdf 1 Mo) ;
- ▶ [rapport de l'assemblée nationale sur la médecine scolaire](#) (2011, pdf 3,9 Mo) ;
- ▶ [hygiène des toilettes : rapport 2013](#) de l'observatoire national de la sécurité et de l'accessibilité des établissements scolaires (pages 41 à 57) (pdf 6,5 Mo) ;
- ▶ le [parcours éducatif de santé](#), sur le site du MENESR ;
- ▶ [portail épidémiologie](#) : catalogue en ligne des principales bases de données utiles au développement de la recherche et de l'expertise en santé publique.

## Ouverture à l'international :

- ▶ "[Vers une école saine : éducation à la santé, volet 2](#)" par Marie Gausse, chargée d'étude et de recherche au service Veille et Analyses de l'Institut français de l'Éducation (IFÉ). C'est en présentant une typologie des approches globales en matière de santé et quelques exemples internationaux d'implantations que ce dossier s'interroge sur leur faisabilité et leur efficacité en analysant les impacts des projets mis en œuvre (septembre 2012 - pdf 604 Ko) ;
- ▶ sur le site du Sénat, une note de 2011 sur [la médecine scolaire et la santé à l'école \(Belgique – Danemark – Pays-Bas – Suède\)](#) (pdf 442 Ko) ;
- ▶ en Europe : de [nombreux documents](#) sont à disposition sur le site SHE (Schools for Health in Europe) Network, dont un [kit pour promouvoir la santé à l'école](#) (2014, pdf 457 Ko) (*document en anglais*).

## Le harcèlement :

- ▶ site dédié "[Non au harcèlement](#)", du MENESR ;
- ▶ "[Le harcèlement en milieu scolaire](#)", une présentation sur le site Éduscol ;
- ▶ une ressource utile pour former les AED (assistants d'éducation) à la question du harcèlement : [Silence, ça tourne mal](#), court-métrage réalisé dans un collège (académie de Bordeaux) (10 min 05) ;
- ▶ émission du 10 février 2015 sur la chaîne de télévision France 2, "[Souffre-douleurs, ils se manifestent](#)" ;
- ▶ "[Lutte contre le racisme, l'antisémitisme, l'ostracisme et les comportements néonazis en milieu scolaire](#)", diaporama de l'académie d'Amiens (2011, ppt 364 Ko) comportant des fiches d'aide et d'information, notamment à destination des personnels de direction, en vue de renforcer la réponse des établissements à ce type de comportements.

## Santé et rythmes scolaires :

- ▶ site du MENESR :
  - ▶ [dossier consacré aux rythmes scolaires](#), comportant de nombreuses vidéos, guides pratiques, explications, images, éléments réglementaires ;
  - ▶ "[Pour un nouveau calendrier scolaire](#)", étude de 2010 de Georges Fotinos (pdf 55 Ko) ;
- ▶ rapport de l'Académie de Médecine de janvier 2010 : "[Aménagement du temps scolaire et santé de l'enfant](#)" ;
- ▶ [sélection documentaire](#) sur le site Éducasources ;
- ▶ dossier sur le thème comprenant une [sélection de documents](#), sur le site de l'Association Française de Promotion de la Santé Scolaire et Universitaire (AFPSSU).

## Les addictions :

- ▶ site de la Mission Interministérielle de Lutte contre les Drogues et les Conduites Addictives – [MILDECA](#) (qui contient de nombreuses informations sur les drogues et les moyens de lutte) ;
- ▶ site de l'Observatoire Français des Drogues et des Toxicomanies - [OFDT](#) ;
- ▶ [Usages de substances psychoactives : données épidémiologiques et sociales](#) (2014, pdf 1,9 Mo), sur le site de l'Inserm (Institut national de la santé et de la recherche médicale).

## Les phénomènes sectaires :

- ▶ la vigilance et l'action de l'État face aux sectes, dans le domaine de l'éducation, passe par l'interdiction du prosélytisme dans l'espace public, un renforcement du contrôle de l'obligation scolaire ou encore le respect de la laïcité. Consulter le [guide de la protection des mineurs contre les dérives sectaires](#) (2010, pdf 2,4 Mo) sur le site de la MIVILUDES (mission interministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires) ;
- ▶ sur le même site, guide [Santé et dérives sectaires](#) (2012, pdf 2,5 Mo) ;
- ▶ [prévention et lutte contre les risques sectaires](#), sur le site du MENESR.

## Autres ressources :

- ▶ Des [ressources diverses](#) sur le thème santé et bien-être, sur le site du réseau Canopé ;
- ▶

- ▶ "[La santé des élèves de 11 à 15 ans en France](#)" : présentation des données françaises de l'enquête internationale Health Behaviour in School-aged Children (HBSC) (2014), sur le site Éduscol ;
- ▶ [rapport](#) remis le 29/11/2016 par la mission "bien-être et santé des jeunes" au président de la République.



## BOÎTE À OUTILS

---

Des guides et des supports pédagogiques institutionnels :

- ▶ sur le site Éduscol :
  - ▶ [prévention des conduites addictives](#) : guide d'intervention en milieu scolaire - (2010 - pdf 1 Mo) ;
  - ▶ [éducation à la sexualité](#) : supports pédagogiques de 2008 (pdf 357 Ko) ;
  - ▶ [ressources thématiques sur l'éducation à la sexualité](#) ;
  - ▶ guide méthodologique "[éducation à la santé en milieu scolaire : choisir, élaborer et développer un projet](#)", INPES (2006 - pdf 1,41 Mo) ;
- ▶ [outils pédagogiques de lutte contre le harcèlement](#), sur le site dédié du MENESR ;
- ▶ [santé et sécurité au travail dans la Fonction publique](#) : accord du 20 novembre 2009, sur le site portail de la Fonction publique (pdf 490 Ko) ;
- ▶ exemples de registres Santé et sécurité au travail utilisables dans les EPLE :
  - ▶ site de l'[académie d'Orléans-Tours](#) (pdf 302 Ko) ;
  - ▶ site de l'[académie de Rouen](#) (pdf 284 Ko) ;
- ▶ [transcrire les risques psychosociaux dans le document unique](#) (pdf 413 Ko), site de l'académie d'Aix-Marseille ;
- ▶ nombreux [documents thématiques sur les risques](#), à télécharger sur le site de l'académie de Créteil ;
- ▶ [tableau de bord](#) Santé et sécurité au travail dans un EPLE, avec notamment la responsabilité de chacun des acteurs, sur le site de l'académie d'Amiens (2014, pdf 320 Ko).

**Prise en main de l'application S.A.GES.S.E (Système Automatisé GESTion Santé Établissement)**, destinée aux personnels infirmiers des établissements scolaires du second degré : consulter le [manuel utilisateur](#) sur le site de l'académie d'Amiens (pdf 1 Mo).



## MODULE D'AUTOFORMATION

---

### Conférences en ligne sur notre site

- ▶ "[Alcool et adolescence : jeunes en quête d'ivresse](#)", de Patrice HUERRE, janvier 2011 ;
- ▶ "[Le harcèlement à l'école](#)", de Nicole CATHELIN, mars 2012.



Nos ressources sont mises à disposition sous un contrat [Creative Commons](#), consulter nos [Mentions légales](#).

La version pdf de la fiche ne contient pas d'éléments d'actualité éventuellement parus depuis sa mise à jour. Pour en prendre connaissance, consulter la version en ligne de la fiche (partie droite de l'écran).

